

## Suite à l'échec des négociations, la Ville lance la procédure d'expropriation de l'immobilière Casino des Vergers de Minelle

Etape majeure dans la résilience du territoire, la ville de Mandelieu-La Napoule lance, avec la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et les services de la DDTM, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les Vergers de Minelle. Objectif : protéger les personnes et les biens en aménageant une zone d'expansion de crues tout en créant un poumon vert dans le quartier.

Cette demande, actée lors du Conseil municipal du 29 juin 2021, fait suite à l'échec définitif des intenses négociations amiables avec l'Immobilière CASINO pourtant engagées depuis plus d'un an pour l'acquisition de ces parcelles, afin de réduire la vulnérabilité du site dans le cadre du PAPI. **« Je déplore et condamne avec fermeté le comportement spéculatif totalement irresponsable et indigne du Groupe CASINO alors que des vies sont en jeu » explique le Maire.**

Ces parcelles de 18 hectares, désignées comme « Les Vergers de Minelle », constituent un enjeu majeur dans le cadre de la réalisation d'un aménagement hydraulique de circulation des eaux - prenant en charge les flux depuis l'amont afin de les canaliser en aval - pour protéger ainsi les biens et les personnes. L'objectif est d'augmenter la capacité du lit mineur du Riou et du lit moyen avant que les zones vulnérables ne soient touchées et ce jusqu'à la mer. Un programme prioritaire de gestion des risques majeurs initié avec la Préfecture des Alpes-Maritimes.



### Une coulée verte en perspective

Les vergers de Minelle, en limite de zone urbanisée, sont classés au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) en rouge zone inconstructible et tout urbanisme à caractère d'habitation ou commercial y est impossible. Fort de ce constat, après la sécurisation du site dans le cadre d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) porté dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) par la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins et validé par l'Etat, **la Ville souhaite créer dans le droit fil de la démarche « Nature en Ville » une véritable « coulée verte » en rive droite du Riou, jusqu'au port de La Napoule.** Les études sont en cours. Le maire entend « faire de notre ville un exemple de ce que doit être la relation de l'homme avec la nature ». La Ville souhaite ainsi optimiser ce site qui ne sera pas seulement un outil de gestion hydraulique mais constituera un véritable poumon vert à destination du public.

## 3 objectifs

**1** Réaliser un éco parc à destination du public comprenant une zone d'expansion de crue avec restauration des milieux aquatiques, aménagée en bassin de rétention des eaux en cas de fortes précipitations, en parc de loisirs familial et en refuges de biodiversité pour la faune et la flore.

**2** Aménager un nouvel itinéraire sportif pédestre et cycliste bénéficiant d'une piste cyclable.

**3** Aménager le sentier naturel du Riou depuis Maure Vieil jusqu'au parc de la Tavernière en sentier naturel « Sport et Famille », dans le prolongement d'un parc de loisirs.

## Une stratégie globale de protection des personnes et des biens

Cette ligne de défense prioritaire dans un secteur fortement impacté par les inondations de ces dernières années vient en appui d'un programme global d'actions de protection des personnes et des biens :

- ▶ **6 M€** : une politique offensive d'acquisition foncière de 20 parcelles (restauration espace de mobilité du Riou, bassin de la Théoulière, zones d'expansion de crues...).
- ▶ **500.000€** : évacuation des eaux de pluies du San Peyre.
- ▶ **1.989.000€** : acquisition de matériels lourds.
- ▶ **80.000€** : installation des 4 sirènes du Réseau National d'Alerte.
- ▶ **20.000€** : poursuite du déploiement des "watergate"
- ▶ Mise en place de batardeaux de protection des copropriétés financée à 80% par la puissance publique.

# Lutte contre l'inondabilité

## Canalisation des eaux du San Peyre : une étape majeure de la lutte contre les inondations

Après trois mois de travaux, la première phase des travaux de réaménagement de l'avenue du 23 août s'est terminée début juillet. La 2<sup>ème</sup> phase des travaux (partie basse de l'avenue) sera requalifiée à l'automne (de mi-septembre à mi-novembre).

Dans le cadre du programme de lutte contre l'inondabilité, le réseau d'eaux pluviales du quartier – et notamment les eaux de ruissellement provenant du San Peyre – a été remanié pour rediriger et disperser ces eaux à travers une zone boisée afin de ne pas impacter les résidents du secteur et de ne pas surcharger le Riou de l'Argentière lors des fortes pluies.

### L'avenue du 23 août embellie

Les Services Techniques ont profité de ces travaux pour réaménager entièrement l'avenue :

- reprise complète des enrobés ;
- pérennisation des 60 places gratuites de stationnement issues de l'expérimentation de 2019 ;
- création d'une nouvelle piste cyclable ;
- remise en état des trottoirs ;
- création et requalification des espaces verts ;
- création d'un espace de détente pour les promeneurs.

Ce projet, entièrement conçu, financé et réalisé par les équipes municipales, a été mis en place pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants du quartier.

